



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE DU VAR

5^{ÈME} COMITE DE PILOTAGE DE SUIVI DU PPA

2 DÉCEMBRE 2024

RELEVÉ SYNTHÉTIQUE DES ÉCHANGES

Président de séance : Monsieur Lucien GIUDICELLI, secrétaire général de la préfecture du Var, sous-préfet de Toulon

Contact à la DREAL : Madame Léa GABORIT, chargée de mission qualité de l'air, référente PPA du Var, lea.gaborit@developpement-durable.gouv.fr

1. Introduction

Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Var introduit la séance. Le Plan de Protection de l'Atmosphère du Var est suivi avec beaucoup d'intérêt et d'attention, ce qui démontre la dynamique collective instaurée autour de la qualité de l'air dans le département : nous devons maintenir cette dynamique et être collectivement constructifs. Monsieur le secrétaire général donne la parole aux élus présents.

Monsieur Gilles Vincent, vice-président à la métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM), indique que tous les acteurs réunis sont très impatients de prendre connaissance du suivi du PPA.

Monsieur le secrétaire général revient sur les engagements pris au précédent comité et annonce que ceux-ci ont été tenus. Il demande à l'assemblée si quelqu'un a des remarques préliminaires. FNE 83 prend la parole et indique avoir reçu les réponses apportées par la DREAL et AtmoSud à ses questions posées au précédent comité. L'association a de nouvelles interrogations qu'elle abordera à la suite des présentations de ce jour.

2. Rappel de l'ordre du jour

Partie 1 : Actualités Qualité de l'Air

- Actualités qualité de l'air
 - Actualités nationales – DREAL (directive européenne, fonds vert 2024, lauréats de l'AAP PRSE DREAL)
 - Financements ADEME 2024
 - Plateforme de visualisation des transports – ORT
- NB : report de la présentation des « Parcours Air » prévue initialement*
- Nouvelles données qualité de l'air – AtmoSud
 - Evolution des concentrations aux stations
 - Evolution des émissions par secteur
 - Evaluation de l'action « renouvellement des flottes de transport en commun

Partie 2 : Avancement du PPA du Var

- Suivi général PPA – DREAL
- Zoom sur les transports – Métropole Toulon Provence Méditerranée :
 - Electrification des quais
 - Données sur les transports terrestres
- Mise à jour de la fiche-action 8.5 Promouvoir et développer un carburant 100% végétal – Évole Energies

La liste des présents est annexée au présent document.

3. Relevé synthétique des échanges

Partie 1 : Actualités Qualité de l'Air

→ A la suite de sa présentation, l'ADEME évoque le **nombre de morts évitables sur la métropole** (75 pour les Nox et 15 pour les PM). Monsieur Gilles Vincent demande sur quelle étude se base l'ADEME pour annoncer ces chiffres.

L'ADEME répond s'être basée sur les études EQIS France 2021 pour en déduire le nombre de morts prématurés à l'échelle communale avec une règle de proportion au nombre d'habitants.

La métropole TPM indique que ces chiffres sont faussés : entre 2021 et 2027, les concentrations en oxydes d'azote et en particules fines ont largement diminué.

La DREAL confirme que l'utilisation des données nationales pour les appliquer au niveau local est complexe. Des études qualitatives des impacts sur la santé existent : la Métropole de Nice en a réalisé une par exemple.

NB de la DREAL : une nouvelle étude nationale et déclinée au niveau régional a été réalisée par Santé publique France. Elle est parue en janvier 2025 et sera présentée au prochain comité.

→ A la suite de la présentation d'AtmoSud, l'association Toulon Var Déplacement rebondit sur les **émissions dues aux transports**. Toulon Var Déplacement souligne le retard de la Métropole TPM dont la part modale des transports en commun, qui n'est que de 7% (contre 15% à 25% dans d'autres métropoles de même taille), ou encore la part modale du vélo qui est de 3% à TPM (contre 5 à 15% dans des métropoles similaires). L'association évoque également l'objectif du nouveau PDU à horizon 2058, avec un objectif de déplacements en transport en commun en baisse comparé au PDU 2005-2015 (142 000 déplacements par jour au lieu de 165 000). L'association souhaiterait des objectifs plus ambitieux.

Monsieur le secrétaire général indique que l'État accompagne le projet de BHNS via son financement. Son instruction technique est en cours avec le projet de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et une finalisation prochaine du dossier.

Il s'agit d'un petit progrès pour l'association Toulon Var Déplacement. Une réflexion sur le tramway a eu lieu dans les années 2000 : des projets similaires à Nice ou à Montpellier ont abouti rapidement. Le projet de BHNS a été présenté en 2010 et rien ne sera réalisé en 2025.

Monsieur Gilles Vincent indique que ces métropoles n'ont rien de comparables en termes de géographie, population et urbanisme. Un dialogue est avant tout nécessaire pour faire avancer les choses. Le 1^{er} projet de tramway en 1995 a été présenté quelques mois avant les élections. La mandature qui a suivi est revenue sur cette décision, il s'agit d'une décision politique. La mandature actuelle a souhaité un projet de TCSP et investit depuis plusieurs années en ce sens.

→ Toulon Var Déplacement revient sur une étude du CERTU de 2009 dont la conclusion était que le BHNS paraissait insuffisant pour la métropole TPM.

Monsieur Gilles Vincent réitère : il s'agit d'une décision politique, il n'y aura pas de tramway dans la métropole mais bien un BHNS.

L'association Toulon Avenir reste en attente de l'évaluation environnementale du projet qui devrait éclairer chacun sur ses qualités.

→ L'association FNE 83 propose que l'acronyme TCSP soit également associé à un transport capacitaire en site prioritaire. L'association remarque que la concertation des associations locales n'a pas été considérée sur ce nouveau projet contenant 3 lignes de BHNS (contre une seule ligne dans le précédent projet). FNE 83 interroge les

élus sur une étude de scénarios alternatifs. De plus, l'amélioration de la fluidité sur l'autoroute et l'augmentation du nombre de places de parking risque d'entraîner une augmentation du nombre de voitures et davantage de pollution de l'air.

→ L'association FNE 83 interroge également sur les facteurs d'émissions utilisés par AtmoSud dans le cadre du calcul des **émissions maritimes** en les comparant avec le guide Narpol, et sur l'indicateur relatif au nombre d'escales.

AtmoSud indique que le nombre d'escales n'est pas un indicateur de suivi sur lequel se focaliser, en effet les navires émettent des polluants lorsqu'ils sont à quai et lors de leur phase de manœuvre. Par exemple lors du Covid, il y avait peu d'escales vu que les navires restaient à quai en permanence, par contre il y a eu un allongement de la durée des escales. Ce sont donc les durées d'escales qui importent.

AtmoSud indique également que les facteurs d'émissions utilisés sont surestimés : l'AASQA utilise les facteurs d'émissions de navires datant d'avant 2000. Elle se rapprochera de l'association pour lui donner de plus amples détails.

→ L'association FNE 83 demande à voir le rapport de diagnostic et de recensement du site de **méthanisation**. La DREAL indique que ce sujet pourrait être abordé lors d'un prochain comité et rappelle le travail en cours sur les zones d'accélération des énergies renouvelables.

→ FNE 83 demande la création d'une commission de suivi de **site de la station à Amphitria**. Une commission de suivi de site portuaire serait appréciée également.

Monsieur Gilles Vincent indique que les commissions de suivi ne sont pas prévues législativement sur les stations d'épuration, cependant cette demande a bien été faite. Monsieur le secrétaire général rappelle que ces sujets peuvent être traités en bilatérale entre l'association FNE83 et la métropole TPM.

Partie 2 : Suivi du PPA

A la suite de la présentation de la Métropole TPM, l'association Toulon Avenir demande à voir l'indicateur sur le nombre de voyages par habitant dans la métropole TPM (réseau Mistral). La métropole TPM s'engage à fournir ces chiffres à l'association.

→ L'association MART demande une précision : sur les 335 véhicules de son parc, la métropole TPM indique que 76 sont hybrides et que 50 sont au gaz ou au biogaz. Ce qui signifierait que 209 véhicules roulent alors au gazole (confirmé par la métropole). L'association interroge également la métropole sur la possibilité d'utiliser les carburants alternatifs, en lien avec la présentation qui suit de Evole Energies.

→ L'association Toulon Var Déplacement indique que sur les 330 km d'itinéraires cyclables annoncés par la métropole TPM, 130 km sont des pistes cyclables réellement sécurisées, 140 km sont des bandes cyclables ne respectant pas, pour la plupart, les normes de 1m50 de largeur et le reste sont des itinéraires conseillés. L'association demande une continuité cyclable en particulier pour traverser Toulon d'est en ouest par le centre-ville. L'association estime que la part du vélo dans la métropole pourrait atteindre 5 à 10% avec des pistes cyclables sécurisées.

La métropole TPM indique travailler sur le plan de mobilité 2025-2035 et prend note des remarques des associations.

A la suite de la présentation d'Evole Energies, l'association Toulon Avenir demande si la vignette Crit'Air d'un vieux véhicule (Crit'Air 4 ou 5) roulant avec le carburant de l'entreprise peut évoluer. La DREAL indique que la vignette Crit'Air se base sur la première date d'immatriculation du véhicule.

Evole Energies précise que le B100 est réservé aux flottes captives des professionnels. Le Gazole XTL, bien qu'issu de matières recyclées, ne peut pas prétendre à la vignette Crit'Air 1, car il n'est pas exclusif au fonctionnement des véhicules (utilisation mixte avec du gazole). Pour les professionnels, la vignette Crit'Air peut évoluer conformément à l'arrêté du 11 avril 2022 modifiant l'arrêté du 21 juin 2016, qui autorise les véhicules fonctionnant exclusivement au B100 à bénéficier de la vignette Crit'Air 1.

→ L'association MART demande si des modifications sur les moteurs sont nécessaires pour utiliser les carburants proposés par l'entreprise et leurs coûts par rapport au gazole. Evole Energies indique que le B100, destiné aux professionnels, est moins cher que le gazole. Un rétrofit ou changement de pièce est nécessaire pour rouler avec ce carburant. Le XTL, destiné à tous les véhicules, est plus cher que le gazole : il faut compter 18 centimes en plus par m3. Aucune modification n'est nécessaire pour rouler avec ce carburant.

→ L'association MART interroge l'entreprise sur l'origine du B100.

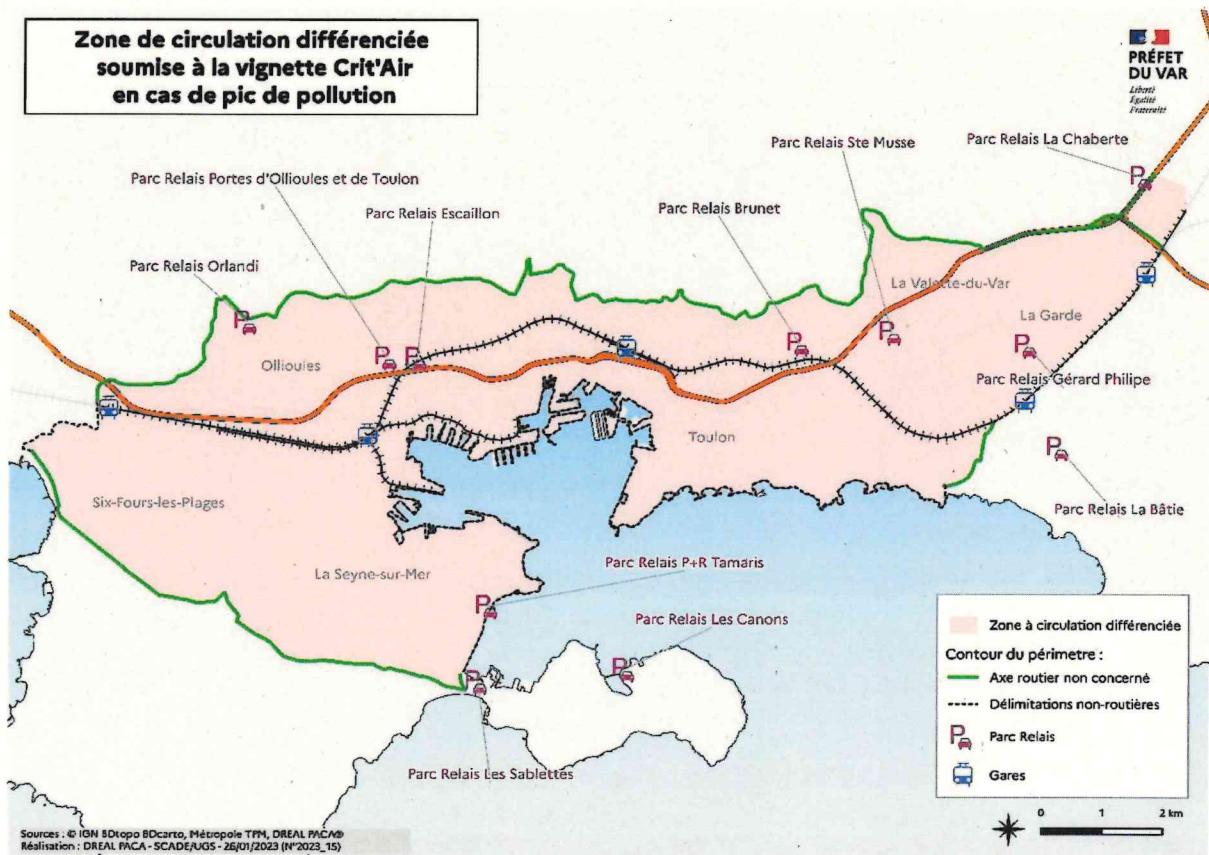
Suite au comité, Evole Energies a apporté des compléments : le colza présent dans leur B100 est d'origine Française. Le gazole XTL est produit en Europe à partir de 100% de produits recyclés, notamment des huiles usagées de cuisson, des déchets industriels, des déchets organiques ou végétaux.

→ Sans autre remarque, la fiche action est révisée et le PPA sera mis à jour.

Dans les questions diverses, Toulon Avenir interroge la métropole TPM sur la mise en place de la ZFE (périmètre, contraintes).

Monsieur Gilles Vincent indique que la métropole TPM s'est interrogée sur l'intégration de l'autoroute dans la ZFE et attend une réponse de l'État. Le projet intègre bien 50% de la population. Des dérogations ont été rédigées. Le projet actuel diminuera de 5% la pollution. La métropole TPM ajoute également la ZFE porte sur les véhicules non classés, seule obligation réglementaire sur leur territoire.

→ La DREAL précise que le périmètre proposé correspond au plan d'urgence transport mis en place lors des pics de pollution (voir la carte ci-dessous). Un projet de courrier du préfet du Var est en instance, sur la question de l'intégration de l'autoroute.



→ Toulon Var Déplacement interroge la métropole TPM sur une éventuelle aide de la métropole pour l'achat de véhicules plus récents et moins polluants de la même manière que l'aide proposée par l'État.

Monsieur Gilles Vincent indique que l'aide de l'État a fortement diminué. La métropole réfléchit à une aide pour l'utilisation des transports en commun.

4. Conclusion

Par délégation du secrétaire général, la DREAL conclut la séance en remerciant les participants et les intervenants pour la qualité des échanges. Elle remercie également les partenaires qui fournissent leurs données de suivi à AtmoSud et à la DREAL, sans quoi les comités de pilotage ne seraient pas aussi concrets.

Le prochain comité de pilotage aura lieu au printemps 2025. Le PPA ne s'arrêtera pas fin 2025 même si les objectifs sont à horizon 2025, car la révision de la directive européenne entraîne la réalisation de nouveaux plans/feuilles de route.

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Lucien GIUDICELLI